

Le Rif : Appartenance nationale dissidente et formation de l'Etat

Badiha Nahhass

Le Rif était-il historiquement un territoire de dissidence ? Était-il en permanence un territoire insoumis au sultan ? Le Hirak du Rif ne fait-il que reproduire cette position spécifique d'une région rebelle dans la nation, et est-il un mouvement séparatiste ou indépendantiste ?

Le discours qui essentialise la dissidence du Rif est dominant : on le retrouve dans les discours savants et certains écrits académiques, dans le discours officiel, dans les analyses journalistiques, dans le langage des acteurs et des partis politiques nationaux comme chez les militants ou les acteurs sociaux locaux, sous le terme de dissidence (siba) ou sous de nouveaux vocables comme séparatisme, indépendantisme, volonté d'autonomie... Ce discours fait écho ou cohabite avec un autre discours, celui de la marginalité de la région.¹

A partir de ce discours sur la dissidence dans la longue durée, en prenant en compte ce que disent les acteurs mais aussi en essayant de voir au-delà de ce qu'ils disent², cet article entend analyser les représentations qui font la singularité de la région dans ses rapports à l'État, mais aussi dans le processus de construction de l'appartenance nationale. Il s'agit de comprendre le Rif dans sa relation *dissidente* au pouvoir central en n'appréhendant pas cette dissidence comme un état stable et défini par des caractéristiques connues, mais comme un processus historique décrivant l'évolution des relations entre le Rif et le pouvoir central en fonction des différentes configurations de l'État (Makhzen ou l'État impérial) et du processus de construction de l'appartenance nationale dans le cadre de la formation de l'État-nation marocain.

I. La construction d'un territoire *dissident*

Dans plusieurs récits et/ou discours savants, européens mais aussi marocains, le Rif est présenté et considéré comme étant un « bled siba », par opposition au « bled el Makhzen ». On peut citer l'exemple de cette description faite par Charles-André Julien en 1978 :

« Le Rif avait été, de tout temps, un pays siba, dont la révolte de Bou Hamara avait accentué le caractère aux yeux des Européens. A la fois bastion et refuge, ce massif montagneux, qui s'étend au nord du Maroc sur une longueur de 300 kilomètres et une largeur de 50 à 80, était d'accès difficile, soit par une côte inhospitalière, avec de rares

¹ Nahhass, Badiha, « Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif », in Hibou, B., Bono, I. (eds) *Le Gouvernement du social au Maroc*, Karthala, Paris, 2016, pp: 233-273

² Dans une démarche inspirée de Veyne, Paul, *Le Pain et le Cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Les éditions du Seuil, collection Points Histoire, 1976, pp :38 -39 et de Hibou, Béatrice, *La force de l'obéissance. Economie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006, p. 15

ports, soit depuis les vallées de la bordure méridionale. Le cloisonnement et la raideur des versants favorisaient l'isolement des tribus sédentaires, dans des vallées compartimentées, généralement surpeuplées, où les cultures ne suffisaient pas aux besoins et contraignaient une partie des montagnards à l'émigration. Le particularisme aboutissait à un régime de conflits meurtriers entre les individus, les clans ou les tribus d'une intensité telle que seul le jour du souq mettait une trêve temporaire aux vendettas. Ni les impositions frappant le meurtrier, suivies de sanctions drastiques s'il se dérobaient, ni les amendes prohibitives imposées aux fractions de la tribu, ni les interventions arbitrales des cheikhs, destinées à maintenir une 'acéphalie organisée', ne réussissaient à empêcher les tueries qui épuisaient le pays »³.

Ce récit de Charles-André Julien rejoint des récits reprenant le cliché d'un Rif pays de siba, de vendetta et d'anarchie faits par d'autres auteurs occidentaux⁴. Il faut d'ailleurs rappeler à ce propos que la distinction entre bled siba et bled makhzen est une théorie coloniale.

Mais, dans ce contexte, qu'est-ce que l'anarchie ou la dissidence ? Qu'est-ce qui explique cet *état d'anarchie* ? Qu'est-ce qui fait que le Rif « est l'un de ceux qu'on cite volontiers pour illustrer la théorie fameuse qui limite les pouvoirs du Sultan, dans le Maroc ancien, au seul pays 'Makhzen' à l'exclusion du pays de 'siba' où les tribus, tout en reconnaissant au souverain une autorité religieuse, rejetaient son pouvoir temporel et refusaient de lui payer l'impôt »⁵ ? Comment comprendre que cette construction de la dissidence qu'on retrouve dans les écrits de la fin de XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} n'a cessé d'être reprise, critiquée ou « appropriée » par des acteurs aussi divers que des acteurs sociaux, des historiens, des politiques ou des entrepreneurs de mémoire ?

1. Anarchie et dissidence dans l'histoire précoloniale

Dans les écrits historiques, les récits de voyageurs, les correspondances, on trouve plusieurs termes pour décrire ce qui est considéré comme un *état permanent d'anarchie* qui régnerait dans le Rif précolonial : dissidence, indépendance, insoumission, dissidence tribale ou *ripublik* (David Hart), *siba*, anarchie ou « *anarchie organisée* » (Blanco Izaga). Le point commun entre ces vocables est de décrire un état d'anarchie ou de dissidence qui exclut toute autorité temporelle du sultan sur le Rif et les Rifains. L'anarchie qui aurait régné dans le Rif serait une sorte de *lex talionis* (avec ses vengeances, ses vendettas, le règne des dettes de sang...) ⁶ qui est

³ -Charles-André, Julien, *Le Maroc face aux impérialismes, 1415-1956*. Paris, Éditions J. A., 1978, p : 121

⁴ - Cf. dans le même sens : Moulières, Auguste, *Le Maroc inconnu*, Oran, 1895, E. Westermarck, *Ritual and belief in Morocco*, Londres, Macmillan Press, 1926, 2 vol, ou encore les travaux de D. Montgomery Hart

⁵ - Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*. Société marocaine des éditeurs réunis, Rabat, 1981 p: 103

⁶ Hart, David Montgomery (1976): "De Ripublik à République: les institutions sociopolitiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim", in *Abd el-Krim et la République du Rif*, Actes du colloque international d'études historiques et sociologiques, 18-20 janvier 1973. François Maspéro, Paris.1976, pp. 33-45, p :36

alors le plus souvent confondue ou associée au refus des tribus rifaines de payer les impôts et/ou d'envoyer des contingents dans l'armée du Sultan. Selon cette thèse, c'est ce qui expliquerait l'envoi fréquent de harkas par le sultan au Rif.

Chez certains auteurs, cet *état permanent d'anarchie* trouve son origine dans la structure du pouvoir au sein des tribus rifaines. Pour David Hart,

« il faut souligner que cette anarchie n'existait qu'aux yeux du *makhzen* : elle était, à vrai dire, une acéphalie organisée, la structure de la majorité de ces tribus acéphales, pour la plupart berbérophones était, plus ou moins, une société dite segmentaire par les ethnologues »⁷. « Par ailleurs, ajoute-t-il, si certains de nos informateurs ont insisté sur le fait que la *Ripublik* a commencé après l'expédition au Rif de la *mhalla* chérifienne de Bouchta al-Baghdadi sous les ordres de Moulay Abd al-Aziz, pour lutter contre les pirates des Ibouqqouyen (ou, en arabe, Bouqqoya/Baqqiwa) en 1898, nous pensons personnellement que la rubrique *Ripublik* résume la plus grande partie de l'histoire sociale du Rif. Et peu importe que le terme *Ripublik* soit employé rétrospectivement, puisque c'est seulement l'étiquette donnée à une condition de la vie sociale. »⁸

Germain Ayache, très critique de la thèse de David Hart, soutient que l'anarchie n'est qu'une crise ponctuelle et non pas *une anarchie perpétuelle*. Une crise qui survient à la suite des pressions européennes :

« Il est bien vrai qu'à une époque récente et facile à dater, ils ont connu des troubles graves. Mais c'était une crise. Brisant soudain le cours de la vie plus paisible d'autrefois, elle prit dans les esprits, l'allure d'un cataclysme qu'on traduisit en termes d'épopée. Or, non seulement les sociologues ont reçu comme des faits historiques ces récits de légende, mais en dépit des témoignages rifains eux-mêmes, ils ont voulu y voir l'histoire du Rif de toute éternité (...) C'est la pression européenne qui, dérégulant tout le système, a engendré la crise évoquée ci-dessous. »⁹

Cette relation de cause à effet entre anarchie (ou crise) dans le Rif et pression européenne rejoint un autre élément qui a nourri cet imaginaire de la dissidence : l'attitude du Sultan lui-même. Ainsi, face aux plaintes des puissances européennes contre les tribus rifaines exerçant la piraterie, le Sultan alléguait son impuissance à faire obéir ces tribus, contribuant à nourrir ces stéréotypes, alors même que les sources suggèrent qu'il s'accommodait fort bien de cette situation, qui était aussi une façon pour le Makhzen de palier sa faiblesse et de tenter de faire face à la poussée des intérêts européens au Maroc¹⁰. La qualification d'« anarchie » apparaît

⁷ Hart, David Montgomery (1976): "De Ripublik à République: les institutions sociopolitiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim", op.cit. , p :34

⁸ Hart, David Montgomery (1976): "De Ripublik à République", op.cit. p :35

⁹ Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, op.cit., pp :102-103

¹⁰ Attaybi Abderrahman, , *Le Rif avant le protectorat. Les tribus de la côte du Rif Central (1860-1912)*, Al-Hoceima, Editions Tifraz, 2008, p :311

ainsi, d'une certaine manière et dans la confrontation avec les États aux visées colonisatrices, comme une stratégie, une façon pour le makhzen de se déresponsabiliser mais aussi ce faisant de ne pas répondre aux demandes des puissances européennes. On peut donc dire que « l'anarchie » a contribué à freiner le processus en cours de déstabilisation et de délégitimation du pouvoir central vis-à-vis de l'étranger.

2. La dissidence comme modalité du « gouvernement impérial¹¹ » ?

Chez certains « agents » du protectorat, qu'il soit français ou espagnol, on trouve une autre lecture de la *dissidence* du Rif. Ainsi Francisco Figuera, ministre plénipotentiaire de l'Espagne à Tanger (en 1890), explique dans ses correspondances que la dissidence des tribus rifaines dont parlait la presse espagnole n'est en réalité qu'un mécontentement contre les abus des caïds et cheïks, et qu'elle exprime des demandes de justice, concluant que leur attitude ne révèle pas de l'insoumission ou de la non-reconnaissance de l'autorité chérifienne¹². Michaux-Bellaire, chef de la section sociologique de la direction des affaires indigènes et service des renseignements, insiste dans une conférence faite en 1925 au cours des Affaires Indigènes sur le fait que le Rif fait et a toujours fait partie du Maroc et que l'état d'anarchie dans le Rif ne peut être assimilé à une indépendance.

« On parle beaucoup du Rif depuis quelques années et quoiqu'il ne soit pas chez nous, il n'en est pas moins au Maroc ; il lui appartient non seulement au point de vue géographique, mais au point de vue économique. Cependant des ouvrages spécialisés dans les choses marocaines considèrent quelquefois le Rif comme une région séparée du reste du Maroc, ayant de tout temps échappé à l'autorité des Sultans. Devant les tendances séparatistes qui essayent de se manifester à l'abri des circonstances actuelles, pour servir des intérêts souvent contradictoires, il peut être utile de remettre les choses au point en revoyant rapidement l'histoire du Rif. Sans doute, l'organisation du Rif n'a jamais eu la régularité que nous avons l'habitude de trouver dans l'administration d'une province ou d'un département ; mais on peut en dire autant de la plupart des régions du Maroc. Le travail de centralisation entrepris il y a des siècles et poursuivi péniblement par les dynasties successives n'était pas parvenu à constituer un Etat répondant à notre conception moderne ; c'est d'ailleurs cette impuissance du Makhzen à établir son autorité effective dans toutes les régions de l'Empire qui a autorisé notre intervention et l'établissement du régime de Protectorat. Mais cette impuissance elle-même n'était que relative et ne permettait pas de dire que certaines régions du Maroc constituaient dans leur anarchie des Etats indépendants, ni que l'Empire du Maroc, avec lequel l'Europe

¹¹ Les caractéristiques du « gouvernement impérial » ont été analysées par Béatrice Hibou et Mohamed Tozy dans leur article : « Une lecture wébérienne de la trajectoire de l'Etat au Maroc », *Sociétés Politiques Comparées*, 37, sept.-déc. 2015.

¹² Madariaga (de), Maria Rosa, *Abd-el-Krim el Jatabi: la lucha por la independencia*, Alianza Editorial, Madrid, 2009, pp : 52-55

traite depuis des siècles, n'était qu'une expression diplomatique ne répondant à aucune réalité politique. »¹³

La lecture « *nuancée* » de Michaux-Bellaire est intéressante à plus d'un titre. Bien qu'elle remette en cause la thèse de la « dissidence » comme volonté d'« indépendance » du Rif, elle avait du mal à comprendre la spécificité du mode de gouvernement de l'Empire chérifien. De fait, elle lui calquait le modèle de l'Etat-nation européen. Ce mode de gouvernement si différent de celui de l'État moderne occidental, est vu comme un Makhzen « impuissant » et « incapable d'établir un Etat centralisé ». Ce sont ces faiblesses, voire ces dysfonctionnements qui expliqueraient la situation d'anarchie dans le Rif et justifieraient ainsi la présence de la France au Maroc. Ce qui est vu comme « impuissance » l'est certainement dans la confrontation avec les États européens aux ambitions colonisatrices, mais elle n'est qu'une caractéristique de ce que Béatrice Hibou et Mohamed Tozy nomment les « modes impériaux du gouvernement¹⁴ ». Ces derniers s'accommodent notamment de la discontinuité territoriale, voire temporelle, qu'on peut observer dans les relations qu'entretient le Rif avec le Sultan et le pouvoir central, et qui ne sont pas spécifiques au Rif, comme le rappelle bien Michaux-Bellaire lui-même.

Lire l'interprétation proposée par Michaux-Bellaire à la lumière du contexte historique permet de mieux saisir les sous-entendus et enjeux politiques du moment : depuis 1921 le Rif est au centre de l'actualité politique et cela explique l'intérêt tout particulier que l'Institut des hautes études porte sur le Rif. A partir de la victoire de la bataille d'Anoual en juillet 1921, les autorités du protectorat français au Maroc voient d'un mauvais œil la résistance rifaine et cherchent à tout prix à maintenir le statu quo dans la zone du protectorat espagnol, notamment sur les frontières avec le Rif. En juillet 1925, elles scellent une alliance avec l'Espagne pour mettre fin à la résistance rifaine.

D'autres auteurs proposent des lectures plus critiques et argumentées bien que proches de celle de Michaux-Bellaire. En remettant en cause la thèse de l'état permanent de dissidence du Rif, elles mettent en évidence des caractéristiques qui évoquent le mode impérial de gouvernement. Ainsi, l'historien Germain Ayache, tout en mettant l'accent sur les formes particulières de la vie politique qui prévalaient au Rif, insiste sur la spécificité de l'État au Maroc, différent de

¹³ Michaux-Bellaire, Edouard, *Le Rif, Conférences faites au Cours préparatoire du Service des affaires indigènes Archives marocaines, Volume 27, 1 927*, <http://am.mmsh.univ-aix.fr/n/Pages/AM-1927-V27-06.aspx>

¹⁴ Hibou, Béatrice, Tozy, Mohamed, « Une lecture wébérienne de la trajectoire de l'État au Maroc », op.cit.

l'Etat- nation européen. Il met notamment en avant cette autre conception de la souveraineté de l'Etat et de l'exercice du pouvoir qui laisse une grande place à l'autonomie.

« Habitué aux choses d'aujourd'hui, on ne veut croire à la consistance d'un État que s'il se manifeste, près du moindre hameau, par un gendarme, un juge, un percepteur, tous désignés depuis la capitale. On oublie que naguère, même en Europe, dans des États bien charpentés, plus d'une ville jouissait de franchises, mainte province conservait ses États qui, d'année en année, marchandaient au Roi leur contribution. Voyant alors avec quelle liberté les Rifains maniaient les rênes de leur existence quotidienne, on en conclut que le Sultan, despotique par définition, avait dû se casser les dents en essayant de les réduire. On se n'avise pas que le Makhzen, remplissant des fonctions sociales positives, pouvait s'attacher les tribus sans les soumettre absolument par la violence ; que le Sultan avait tout intérêt à respecter une organisation qui répondait si bien, localement, aux besoins de ses peuples, tout en le dispensant d'administrer lui-même, pourvu que s'accomplissent son dessein et le leur. »¹⁵

Par ailleurs, ces travaux critiques de la théorie de dissidence mettent en avant la présence de représentants du Sultan dans le Rif. Les écrits historiques rappellent en effet que le Sultan n'avait pas seulement un gouverneur représentant le sultan dans le Rif, mais aussi des garnisons, des Kasbas makhzénienne comme celles de Seloune ou de Snada. Plus, le Sultan Hassan I (1873-1894) avait nommé des caïds dans chaque tribu¹⁶ ainsi que des *cadis* parmi les notables des tribus¹⁷.

« Mais les documents, à mesure qu'on en trouve, nous indiquent que ce fut justement le contraire, sinon toujours, du moins, comme nous l'avons laissé entendre, jusqu'à l'aube de ce siècle. Ils nous apprennent d'abord que le Sultan a toujours eu au Rif un gouverneur pour le représenter ; qu'il y entretenait aussi, d'un bout à l'autre de la région, une demi-douzaine de kasbas, casernes fortifiées, avec leur garnison. Comment un Rif indépendant ou insoumis aurait-il supporté chez lui ces deux signes de l'autorité du Makhzen ? »¹⁸

Cette présence était-elle synonyme d'un exercice du pouvoir et d'un contrôle effectif du territoire ? Germain Ayache nous donne différents signes qui indiquent que le gouverneur était investi du pouvoir militaire¹⁹, notamment pour faire face aux Espagnols, mais aussi du pouvoir civil et qu'il jouait le rôle d'arbitre entre les tribus en cas de litiges. Le gouverneur « pouvait

¹⁵ - Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, pp : 103-104

¹⁶ Attaybi, Abderrahman, *Le Rif avant le protectorat. Les tribus de la côte du Rif Central (1860-1912)*, Al-Hoceima, Editions Tifraz, 2008, pp :270

¹⁷ - C'est à ce moment, vers 1880, qu'Abdelkrim el Khattabi, le père de Mohamed Ben Abdelkrim el Khattabi, fut nommé par le Sultan Hassan I cadi d'Ait Ouriaghel. D'après une lettre envoyée par le Sultan Hassan I le 8 juin 1880 dans laquelle il le confirme en ses fonctions de cadi de sa tribu. Il sera conduit dans ses fonctions par le Sultan Abdelaziz (lettre du 16 décembre 1906) et il le nomma amin de la tribu dans ses relations avec le Makhzen (lettre du 4 février 1907), cité par Madariaga (de), Maria Rosa, *Abd-el-Krim el Jatabi: la lucha por la independencia*, Alianza Editorial, Madrid, 2009, pp: 55-56.

¹⁸ Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, op.cit., p: 104

¹⁹ Ibid.

aussi compter sur l'appui, dans chacune des tribus, de quelques 'chorfa' ou 'tolba' auréolés de religion et qui, dans l'ancienne société marocaine, pesaient plus que des bataillons. Gouvernement très souple assurément, et très économique, mais néanmoins gouvernement²⁰ ». C'est ce que Béatrice Hibou et Mohamed Tozy qualifient de « gouvernement au moindre coût »²¹. Outre la justice qui était faite par un représentant du Sultan choisi parmi les gens lettrés (*fquis*) de la tribu, la correspondance épistolaire entre des caïds ou des notables des tribus rifaines et le sultan révèle le recours des tribus rifaines à l'arbitrage du Sultan en cas de conflits entre elles ou pour dénoncer les abus de ses représentants (*caïds*).²² Tout ceci suggère que la reconnaissance du Sultan n'était pas que spirituelle. Elle était aussi temporelle.

En somme, le pouvoir central a toujours été présent dans le Rif, même si cette présence était parfois évasive, voire symbolique. La reconnaissance de l'autorité temporelle du Sultan par les tribus rifaines faisait, selon les circonstances, objet de négociation. Elle ne dépendait pas seulement de ce que l'on peut nommer la « puissance » ou la « faiblesse » du Sultan, mais aussi, dans une grande mesure, de l'attitude de ce dernier envers les envahisseurs étrangers ou envers les abus de ses représentants (en fonction de l'injustice ressentie). Les tribus rifaines n'hésitaient pas à se soulever et à ne pas obéir à ses ordres lorsque le Sultan se désolidarisait d'elles dans leurs combats contre l'agression étrangère, lorsqu'il se désintéressait des enjeux locaux, comme l'illustrent bien les épisodes de 1893²³ à Melilla ou la guerre de 1909-1912 conduite par le chérif Mohamed Ameziane contre les Espagnols²⁴. Les populations rifaines reprochaient au Sultan de ne pas s'impliquer suffisamment dans la défense de leur territoire face aux mêmes pressions des Etats européens, et d'être pour ainsi dire abandonnées à ces derniers en contrepartie d'une temporisation face à leur convoitise sur le pays²⁵. En ce sens, la

²⁰ Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, op.cit., p : 105

²¹ Hibou, Béatrice, Tozy, Mohamed, « Une lecture wébérienne de la trajectoire de l'Etat au Maroc », op.cit.

²² Attaybi, Abderrahman, *Le Rif avant le protectorat. Les tribus de la côte du Rif Central (1860-1912)*, Al-Hoceima, Editions Tifraz, 2008, 390 p, pp :272 et suivantes

²³ L'incident de 1893 entre la garnison de Melilla et les tribus de Guelaaya hostiles à la construction d'un fort à côté de mausolée de Sidi Ouariach, sur un territoire autour de Melilla. Ce territoire avait été cédé par le sultan en vertu d'un accord du 24 août 1859 et renouvelé par l'accord de paix de 1860 qui privait de leurs terres cinq fractions de la tribu Guelaaya. En 1863, la cession est rendue effective suite à l'intervention de l'armée du Sultan pour contraindre les tribus à évacuer les terres. Les hostilités reprennent en 1893 à l'occasion de la construction du fort. Les tribus réussissent à vaincre la garnison de Melilla. Le Sultan dépêche alors une harka contre ces tribus, et s'engage à payer une indemnité de vingt millions aux Espagnols en réparation des dommages causés par les tribus.

²⁴ Le refus du Sultan Abdelhafid de fournir de l'aide au chérif Mohamed Ameziane: au lieu de lui envoyer des renforts, il l'appelle à faire la paix avec les Espagnols et l'oblige à céder à leurs exigences cité par Ayache, Germain, *Les Origines de la guerre du Rif*, op.cit, p:143

²⁵ Ayache, Germain, *Les origines de la guerre du Rif*, op.cit., pp :111-112

« dissidence » exprimait incontestablement une reconnaissance explicite du pouvoir temporelle du makhzen ; et même une demande d'intervention plus directe de celui-ci.

3. La dissidence dans le moment post-indépendance

L'invention du discours sur la dissidence n'est cependant pas uniquement le fait du pouvoir central, qu'il ait été colonial ou marocain, pour décrédibiliser des revendications sociales ou pour justifier la répression. Des acteurs sociaux locaux, des entrepreneurs de la mémoire collective locale participent eux aussi à cette construction. Bien évidemment pour des raisons différentes. Le discours de la dissidence est approprié par ces acteurs comme argument pour défendre leur thèse de la « spécificité historique » du Rif, de sa « particularité » et de son statut « spécial », un Rif « indépendant » ou « ayant toujours gardé des rapports 'distants' », et « spécifiques », mais aussi comme argument pour souligner la violence avec laquelle le pouvoir central a toujours traité le Rif ou pour dénoncer sa marginalité et plus encore sa marginalisation intentionnelle²⁶. Ce discours porté par la société civile ne date pas du « printemps arabe » et du Hirak du Rif et remonte à l'indépendance.

Le Rif serait-il entré dans l'ère de l'indépendance par une nouvelle dissidence ? Et que signifie alors « dissidence » ?

Entre octobre 1958 et février 1959, le Rif fut secoué par de graves troubles, désignés sous le terme générique d'« événements du Rif ». Ils ont aussi été qualifiés de « troubles armés », d'« insurrection » (parfois « insurrection armée »), de « soulèvement rifain », de « révolte » (« révolte armée » pour les uns, « révolte pacifique » pour les autres, ou encore de « révolte régionaliste et d'inspiration féodale »), de « rébellion », de « dissidence régionale contre le pouvoir central très proche d'une certaine forme de bled es-siba » ou de « résistance ou dissidence passive ». Le moment de l'indépendance est un moment délicat d'affirmation du pouvoir central par rapport à d'autres forces concurrentes, celles du mouvement national notamment. La présence de l'Armée de Libération du Nord (ALN)²⁷ ainsi que des éléments

²⁶ Les expressions entre guillemets sont issues des entretiens réalisés entre 2010 et 2013 et des documents tel que la « Déclaration de l'autonomie du Grand Rif » (2007)

²⁷ L'Armée de Libération du Nord (ou du Maroc) est créée dans la région du Rif où elle opère contre les positions françaises à partir d'octobre 1955. Cf. Zade, Mohamed, *Résistance et Armée de libération au Maroc (1947-1956). De l'action politique à la lutte armée : rupture ou continuité ?*, Rabat, Haut- Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, 2006 ; Lkhawaja, Mohamed, *L'Armée de libération du Maroc (1951-1956)...* et mémoires pour l'histoire ou camouflage, Rabat, Dar Bouregreg, 2007 ; Maâti, Monjib, *La Monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir : Hassan II face à l'opposition nationale de l'indépendance à l'État de*

du Mouvement de libération algérien dans le Rif a fait du contrôle de ce territoire l'un des enjeux majeurs de la course au pouvoir après l'indépendance. Durant les premiers mois de 1956, le processus de la dissolution de l'armée de libération du Nord (ALN) et son intégration dans les forces armées royales furent le premier terrain sur lequel chacun des acteurs politiques tenta de mettre à l'épreuve la force de son adversaire. Ce processus fut marqué par la violence, avec la disparition de plusieurs éléments et chefs de cellules de l'ALN. L'assassinat d'Abbès Messaadi, le chef de l'ALN-Nador, en juin 1956 à Fès, ouvre la voie à l'intégration de l'ALN dans les FAR. Mais il contribue aussi à l'exacerbation des tensions dans la région. La violence marqua aussi le processus d'unification ou l'annexion du Rif au nouveau centre. L'enjeu du contrôle de l'administration territoriale locale opposa les élites locales, auparavant au service de l'administration coloniale espagnole, aux nouveaux agents d'autorité, dont la majorité étaient des militants du parti de l'Istiqlal. La répression massive de la mobilisation collective des campagnes du Rif en 1959 a été terrible (comme l'ont reconnu les autorités publiques elles-mêmes à travers l'IER). Dans ce contexte, il y a eu coproduction de la « dissidence » : d'une part, le pouvoir central n'a pas voulu comprendre et prendre en compte la tradition de gouvernement impérial particulièrement prégnant dans la région (usage d'intermédiaires, gouvernement au moindre coût) et a réagi en Etat-nation qui ne supporte pas d'atteinte à son unité et à son traitement similaire de tous les territoires de la même manière ; d'autre part, les réprimés, particulièrement l'élite et notables locaux marginalisés par le modèle français d'administration²⁸, ont réagi en développant une interprétation pour ainsi dire idéalisée ou mythique, romantique, de leur histoire mais eux aussi dans les termes de l'idéologie dominante de l'Etat-nation de l'époque. On est en effet dans le plein moment de construction des nouveaux Etats indépendants.

Les événements de 1958-1959 ne constituent pas l'unique moment de dissidence réinventée ou appropriée comme telle. L'histoire économique de la région a été traitée comme une histoire de dissidence, que ce soit dans le discours officiel, par exemple dans le célèbre discours qu'Hassan II prononça en janvier 1984 ou dans les politiques publiques, comme celle de l'éradication de la culture de cannabis. Reposant effectivement en grande partie sur des activités informelles ou illicites (cannabis, trafic de drogue, contrebande, émigration clandestine), l'économie rifaine est construite toute entière en un espace de dissidence économique. Pourtant, cette « dissidence

l'exception, Paris, L'Harmattan, 1992 ; M'Barek, Zaki, *Le Mouvement de libération marocain et l'indépendance inachevée, 1948-1958*, Bouregreg éditions, Rabat, 2009, 228 p.

²⁸ Nahhass, Badiha, « Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif », in Hibou, B., Bono, I. (eds) *Le Gouvernement du social au Maroc*, Karthala, Paris, 2016, pp:247-248

économique » ne se situe pas en dehors de l'État. Des travaux ont montré²⁹, d'une part, que ces activités se développent dans la tolérance de l'Etat, du moins jusqu'au moment où ce dernier ne se sent pas remis en cause par elles. D'autre part, elles réalisent en partie des missions de développement économique qu'ailleurs l'Etat prend en charge, là encore dans un accord tacite des autorités qui y voient une possibilité de « pacifier » la région « au moindre coût ». Là encore, l'interprétation de cette situation très complexe en une simple économie de la dissidence est coproduite. Les acteurs rifains n'ont pas été les derniers à construire la région comme une région économiquement marginalisée, obligée de devenir économiquement dissidente du fait d'abord de la « punition » du pouvoir central à son égard, ensuite de son « abandon » et de son « désintérêt ». Dans une lecture intentionnaliste et manichéenne, ils interprètent souvent les faibles performances économiques et sociales de la région comme le résultat d'une stratégie étatique en dépit de la mise en place des programmes et des projets dits « structurants » ou les « grands chantiers » depuis 2004 tels que le « programme d'urgence pour la reconstruction de la province sinistrée d'Al Hoceima » ou la « Vision d'Al-Hoceima 2015 » (2008)³⁰. Une lecture confortée par la révélation des dysfonctionnements dans la réalisation de certains projets comme l'affaire du projet immobilier de Bades (2014) ou le programme « Al-Hoceima Phare de la Méditerranée » (2017)

La « dissidence » ainsi construite dans le temps par les discours officiels comme par les entrepreneurs de la mémoire locale partage une autre caractéristique : une représentation du Rif comme un bloc homogène s'érigeant contre le pouvoir central. Cette représentation passe sous silence les rivalités, les conflits et les jeux d'alliance entre tribus, fractions ou sous-fractions dans leurs rapports avec le pouvoir central. La correspondance épistolaire entre des caïds ou des notables des tribus rifaines et le sultan est riche à cet égard. Elle montre moins la volonté d'émancipation du rapport au makhzen qu'elle ne met en exergue les rivalités et jeux d'alliances au sein de la société rifaine dans la détermination des rapports qu'entretenaient les tribus du Rif avec le pouvoir central. Les attitudes étaient fort différentes d'une tribu ou d'une fraction à l'autre quant à une harka sultanienne, à une agression étrangère, à la proclamation d'un sultan

²⁹ Peraldi, Michel, « Economies criminelles et mondes d'affaire à Tanger », *Cultures & Conflits* [En ligne], 68 | hiver 2007, mis en ligne le 10 avril 2008, consulté le 25 janvier 2013, <http://conflits.revues.org/5973>
<http://conflits.revues.org/5973>, Chouvy, Pierre-Arnaud, « Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux », *L'Espace Politique* [En ligne], 4 | 2008-1, mis en ligne le 07 mars 2007, Consulté le 17 mars 2013, <http://espacepolitique.revues.org/index59.html>

³⁰ Nahhass, Badiha (sous la dir. de Mohamed Tozy) *La mémoire et ses usages : le cas du Rif*, thèse de doctorat en sciences sociales, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Ain Chok, Université Hassan II- Casablanca, 2014

ou au soutien à tel autre prétendant au trône. Ces différences de comportement dans les relations avec le pouvoir central se sont retrouvées après l'indépendance. La *révolte* de 1958-1959 était rurale et circonscrite au territoire de certaines tribus, notamment celle d'Ait Ouriaghel. L'élite citadine d'Al-Hoceima a gardé une certaine neutralité et distance non bienveillante des *rebelles ruraux*³¹

II. Un drapeau : symbole de séparatisme ?

Généralement, un drapeau symbolise et fait référence à un territoire, à un État. La présence d'un drapeau, le drapeau de ce qu'on appelle la « République » du Rif, dans les manifestations du Hirak du Rif³² a été suffisante pour accuser ce mouvement de « séparatisme ».³³ Le drapeau a même été retenu comme pièce à conviction dans le procès contre des détenus du Hirak.³⁴ Mais quelles représentations véhiculent la « République » à laquelle fait référence ce drapeau, pour les autorités, les savants, les journalistes ou les militants ?

1. De quelle république parle-t-on ?

Fort de sa victoire à la bataille d'Anoual (juillet 1921), Mohamed Ben Abdelkrim consolide sa position comme chef de guerre³⁵, mais aussi sa légitimité politique au sein des tribus du Rif central. Dès février 1922, les tribus lui font allégeance et le proclament *Émir* du Rif. Les écrits historiques s'accordent sur le fait que, à la suite à cette allégeance, Mohamed Ben Abdelkrim a

³¹ Ce qui ressort des entretiens réalisés entre 2010 et 2013 avec des témoins des événements du Rif de 1958-1959 et des acteurs sociaux de la région.

³² Le drapeau de la « République » du Rif a été arboré pour la première fois, le 16 octobre 2011, dans une manifestation à Beni Bouayach, à 24 km de la ville d'Al-Hoceima. Un geste symbolique, selon les manifestants, pour rappeler et réaffirmer l'identité locale, le particularisme de la région et rappeler les revendications d'autonomie de la région du Rif. Depuis, ce drapeau sera présent de manière assez fréquente dans des manifestations du mouvement 20 Février dans d'autres localités à Al-Hoceima et Nador et lors des activités et manifestations des militants rifains en Europe

³³ La presse, notamment les journaux arabophones ; *Al-Ahdath al maghribia* ou *Assabah* ainsi que la déclaration des chefs des partis de la majorité du 14 mai 2017. La question du drapeau a été largement abordée par différents supports de presse, par exemple : <https://www.h24info.ma/maroc/al-hoceima-signifie-drapeau-rif/>
<https://ledesk.ma/enclair/dou-vient-letendard-du-rif-symbole-exhume-par-le-hirak/>
https://www.alwihdainfo.com/Drapeau-du-Rif-Que-represente-t-il-pour-les-rifains_a54881.html/
<https://www.yabiladi.com/articles/details/54302/brandir-drapeau-rifain-plus-symbole.html>

³⁴ <https://afrique.medias24.com/MAROC/DROIT/180177-Proces-Hirak-La-Cour-boucle-sa-quatrieme-journee-d-interrogatoires.html>

³⁵ Vers la fin d'avril 1921, les représentants des cinq fractions de la tribu Ait Ouriaghel (la tribu de Mohamed Ben Abdelkrim) et la tribu voisine des Beqqioua font le serment de demeurer unis et de se battre contre les Espagnols et ils désignent Mohamed Ben Abdelkrim comme chef. Ce serment est connu sous le nom *Serment del Qama*. Cf. Ayache, Germain, Les origines de la guerre du Rif, op.cit., pp : 321-322

été à la tête d'une entité politique. Cependant, la dénomination de cette entité fait débat. S'agit-il d'une « confédération de tribus », d'un « État », d'un « gouvernement rifain » ou d'une « République » ? Germain Ayache soutient que Mohamed Ben Abdelkrim a créé un véritable État (parfois le qualifiant d'« État embryonnaire », parfois de « jeune État »), avec son armée, son administration et sa magistrature et dont la raison d'être était de combattre l'envahisseur. Cela, nous dit-il, « ne se fit pas suivant un plan ou en fonction d'une idée préconçue, mais peu à peu et à tâtons pour tenter de résoudre un à un, les problèmes surgis de la poursuite de la guerre et de son extension »³⁶. Quant à David Hart, il avance que « selon certains auteurs, c'est le 18 janvier 1923, selon d'autres, le 1er février de la même année (le 30 jumada I ou le 14-15 juamad II de l'année hégirienne 1341), en plein état de guerre qu'Abd el-krim proclama la *Dawla Jumhuriya Rifia*, la « Nation républicaine rifaine », avec lui-même comme premier président, le président de la « République des tribus confédérées du Rif ».³⁷ Dans la même phrase, il utilise deux termes assez différents, celui de « nation » et celui « confédération des tribus », en les associant à la République. Il précise ainsi :

« nos informateurs nous ont toujours signalé le caractère provisoire de son commandement - de 1921, époque de la bataille de Dahar Oubarran, à 1926, année de sa reddition aux Français. Les Aïth Waryaghar désignent ce commandement en termes spéciaux, sous le nom de *Jebha Rifia*, « Front rifain », ou, en termes temporaires, sous le nom de *r-hkam n Abd r-krim*, « le commandement d'Abd el-krim » et jamais sous le nom de *Jumhuriya rifia*. »³⁸

Le terme de la *Jumhuriya* (*Dawlat al- Jumhuriya ar-rofia* ou « État de la République du Rif ») n'aurait été utilisé par Mohamed Ben Abdelkrim que dans ses relations avec l'extérieur (dans les correspondances officielles destinées aux puissances étrangères ou à la Société des Nations, dans les contrats commerciaux ou les concessions minières)³⁹ ainsi que par ses émissaires européens (notamment anglais) et les journalistes européens.⁴⁰ Madariaga explique ceci par le fait que pour Ben Abdelkrim et l'élite rifaine, le système politique représenté par la République donnait au nouvel État un caractère moderne et démocratique, capable d'attirer la sympathie des pays occidentaux, et notamment celle des milieux progressistes espagnols.⁴¹ Cette polémique est loin d'être close et n'épargne pas le monde académique. L'historien Mohamed

³⁶ Ayache, Germain, *La guerre du Rif*, L'Harmattan, Paris, 1996, p : 207

³⁷ Hart, David Montgomery (1976): "De Republik à République: les institutions sociopolitiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim", op.cit., p : 33

³⁸ Hart, David Montgomery (1976): "De Republik à République: les institutions sociopolitiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim", op.cit., p : 44

³⁹ Madariaga (de), Maria Rosa, *Abd-el-Krim el Jatabi: la lucha por la independencia*, op.cit., p: 415

⁴⁰ Ibid

⁴¹ Ibid, p : 416

Ounia, qui vient de publier un livre sur Abdelkrim El Khattabi et le mythe du séparatisme, explique comment il a été vivement critiqué, voire, attaqué par des chercheurs et historiens à Al-Hoceima en 2013 lors de la présentation de la traduction arabe du livre de Madariaga. Le passage le plus sensible est précisément celui, en s'inspirant des travaux de Madariaga, explique que l'idée de la « République du Rif » n'a pas émergé du Rif mais de sa relation avec l'extérieur, autrement dit qu'il s'agissait d'un discours diplomatique « imposé » par le contact avec la communauté internationale, ce qui revient à dire que Ben Abdelkrim n'a pas proclamé l'indépendance de son gouvernement dans le cadre d'un régime « républicain », mais dans le cadre d'un « Émirat islamique » sur la base de l'allégeance suivant la coutume sultanienne.⁴² Mais ce débat nous intéresse ici pour son actualité, et notamment sur la lecture que les différents protagonistes font aujourd'hui de cet État, ou « République ».

2. La « République » dans le conflit actuel

On le comprend au débat évoqué autour du livre de Madariaga, la « République » est un argument qui est utilisé pour enrichir ou réinventer le discours sur la dissidence du Rif, aussi bien par les milieux proches du *pouvoir* (presse, chercheurs, historiens) que par des acteurs sociaux locaux (entrepreneurs de la mémoire, mouvement amazigh, chercheurs et historiens rifains).

La polémique créée par l'apparition de ce qu'on identifie comme le drapeau de la « République du Rif » dans les manifestations renvoie à la lecture qui fait de la création de cette entité par Ben Abdelkrim une dissidence ou insoumission au Sultan. Ben Abdelkrim est assimilé à un *rogui* (insurgé), un *fettan* (séditieux). Bien que plusieurs écrits historiques rendent compte du conflit entre le Sultan Youssef et Ben Abdelkrim, il n'est pas avéré que Ben Abdelkrim se soit proclamé Sultan ou que la prière ait été dite en son nom, même s'il s'est fait appeler Sidna par ses proches⁴³. Mais le plus intéressant est de comprendre comment la « République » est aujourd'hui appropriée par des acteurs sociaux locaux et comme elle nourrit et invente le discours de la *dissidence*.

⁴² محمد أونيا؛ عبد الكريم الخطابي وأسطورة الانفصال (1921-1926)، حفريات نقدية في خطاب الجمهورية الريفية 2018، مطبعة الخليج العربي، تطوان، ص: 13

Ounia, Mohamed, Abdelkrim wa oustourat al infissal (1921-1926), hafriyat naqdiya fi khitab al jumhuria arrifia, matbaat al khalij al arabi, Tétouan, 2018 p : 13

⁴³ Même appellation (qui veut dire notre seigneur) que celle utilisée pour nommer le Sultan, in Hart, David Montgomery (1976): "De Ripublik à République", op.cit. p :44

Pour les entrepreneurs de la mémoire, la « République » est source de fierté. Elle représente la grandeur du Rif qui, durant des siècles, s'est constitué comme une ligne de défense contre les envahisseurs et a combattu deux armées coloniales. Par une certaine interprétation anachronique, la « République » incarne l'universalité de Mohamed Ben Abdelkrim dans sa lutte contre la colonisation, son modernisme et son progressisme, ainsi que son combat pour la démocratie, la liberté et la justice sociale. La « République » incarne ainsi ces idéaux. Bien que certains de ces entrepreneurs ne considèrent pas la « République » comme *un moment de dissidence* ou *d'indépendance*, ils rejettent l'idée que la « République » n'ait été qu'une stratégie discursive, une tactique ou une posture diplomatique destinée à recueillir le soutien des puissances européennes et de la SDN ainsi que la sympathie de certains courants politiques européens (notamment les partis communistes).

La « République » est également au cœur des tenants de la thèse de la « spécificité historique », et du « particularisme de la région », notamment dans ses rapports politiques avec le pouvoir central. Pour eux, cette spécificité suppose un traitement exceptionnel ou différencié de la région. C'est dans cette ligne que s'inscrit la revendication d'autonomie du Rif, portée par le mouvement pour l'autonomie du Rif. Ce mouvement est né dans les années 2000 dans le sillage du mouvement amazigh. Le discours identitaire amazigh au Rif est dans une grande mesure construit autour d'une dimension spatiale, liée à la mémoire d'un territoire « historique » dont l'unité est basée sur le rejet de « l'organisation territoriale centralisée » et sur la représentation territoriale binaire entre centre et marge (ou périphérie) qui consacre la marginalisation et l'injustice socio-économique. Ce mouvement n'est pas un mouvement indépendantiste, mais davantage un mouvement autonomiste : il revendique le droit à l'autogestion politique, à l'accès et à la gestion des ressources et richesses locales dans le cadre d'une redistribution des pouvoirs et des compétences entre le pouvoir central et la région du Rif. Deux grands courants se sont distingués. L'un défend le modèle de l'État fédéral (représenté par le Congrès Mondial Amazigh et le Comité du Suivi de la Charte des associations amazighes dans le Rif pour la constitutionnalisation de Tamazight), l'autre défend l'autonomie. Depuis 2002, l'idée de l'autonomie du Rif fait son chemin, notamment auprès des jeunes militants du mouvement amazigh. A travers une série de rencontres, de colloques ou de journées d'études, des déclarations ont été adoptées telle que la « Déclaration de l'autonomie du Grand Rif » (2007) et la « Déclaration d'Al Hoceima, pour l'autonomie des peuples et régions de Tamazgha » (2009)⁴⁴.

⁴⁴ Yahya, Tarik, « Le Projet d'Autonomie du Grand Rif : Un projet précurseur », (Resumen y materiales para la presentación del Sr. Tarik Yahya, alcalde de Nador), in *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos*, n°9,

En 2008, des jeunes universitaires du Mouvement Culturel Amazigh (MCA) de l'Université de Salouane (Nador) et d'Oujda ont créé le collectif « Mouvement pour l'autonomie du Rif » (MAR) auquel se sont joint des militants d'autres associations amazighes, et particulièrement les « Rifains d'Europe » (Pays-Bas, Belgique, Espagne, France, Allemagne, Norvège principalement). Le MAR a élaboré en 2009 une première proposition de constitution pour la région autonome du Rif. Le texte se compose de 15 dispositions générales, de 15 autres dispositions transitoires et de 210 articles. Dans celui-ci, la « nation rifaine », dont la langue officielle est le rifain, est un « peuple libre » qui a le droit de gouverner de manière autonome son territoire, sur lequel est garanti l'exercice et l'expression de son identité, dans le cadre de l'État marocain. Pour les tenants de cette vision, le droit à l'autogestion tire sa légitimité de l'histoire particulière de la région, qui a connu différentes formes du gouvernement comme la République du Rif, dotant les Rifains d'une « conscience démocratique ».⁴⁵

Si le mouvement revendiquant l'autonomie du Rif est traversé par différentes sensibilités idéologiques, il demeure que son discours se nourrit des mêmes sources, à savoir le passé héroïque du Rif, la contribution de la région aux différentes et importantes étapes de l'histoire du Maroc, son particularisme culturel et linguistique, la répression qu'il a subi pendant la colonisation et après l'indépendance, sa marginalisation économique et la destruction de sa culture et de sa langue sous l'effet de l'arabisation. Les revendications identitaires ont pour objectif la récupération et la réappropriation de cette histoire, de cette culture et de ce patrimoine à travers la récupération de l'unité territoriale du « Grand Rif ». Il se nourrit notamment de cet imaginaire collectif qui veut que les Rifains soient connus pour leur esprit « démocratique » et leur connaissance « d'autogestion dans le passé ». Ils rappellent ainsi qu'ils ont connu des modalités de gouvernement décentralisé à travers l'autogestion de leurs affaires par les tribus rifaines dans un contexte où le rapport avec le pouvoir central se limitait à payer les impôts et à faire la prière au nom de sultan. Cette relation spécifique à l'Etat se serait consolidée avec l'expérience de la « République du Rif ». Ces modes d'autogestion se rapprocheraient, selon les entrepreneurs de l'autogestion du Rif, du système fédéral ou de l'autonomie régionale connus actuellement dans bon nombre de pays démocratiques et seul ce système d'autogestion serait en mesure de permettre la démocratisation du régime et le développement du Rif à travers l'exploitation et la gestion locale des ressources disponibles sur leur territoire.

⁴⁵Suárez Collado, Ángela, *EL movimiento amazigh en el Rif: Identidad, cultura y política en las provincias de Nador y Alhucemas*. Tesis, Universidad Autónoma de Madrid, Departamento de Estudios Árabes e Islámicos y Estudios Orientales, 2013, p : 783

Un dernier mouvement qui se revendique de la « République » de Mohamed Ben Abdelkrim (ou la I ère République du Rif selon les termes utilisés par le mouvement) et dont l'objectif est « l'indépendance du Rif » est le « mouvement 18 septembre pour l'indépendance du Rif ». Il est significatif que ce mouvement n'est pas né dans le Rif, mais a été fondé en 2015 à Rotterdam⁴⁶ par « un groupe de républicains rifains au Pays-Bas »⁴⁷. Le Hirak du Rif a rendu visible ce mouvement de trois manières⁴⁸. D'abord, grâce à la présence du drapeau de la République rifaine et l'absence de drapeau marocain dans les marches et les manifestations du hirak, ce mouvement pourtant extrêmement marginal a occupé une place importante dans le débat sur la scène politique et médiatique marocaine, contribuant à naturaliser l'accusation de séparatisme. Bien que le drapeau soit revendiqué par d'autres courants du Hirak comme emblème identitaire, il a été un point de discorde au sein du Hirak. Ensuite, la radicalité du mouvement du 18 septembre a alimenté les dissensions et les conflits entre les différents courants et sensibilités idéologiques au sein du Hirak, notamment au sein de la diaspora rifaine. Enfin, le Maroc a demandé l'extradition pour « association de malfaiteurs depuis 2010 et « trafic international de stupéfiants depuis 2015 » de l'ex-député Said Chaou, l'un des membres fondateurs du mouvement⁴⁹.

Le drapeau a donc été le symbole du hirak, mais un symbole aux significations fort différentes. Finalement, le paradoxe est que le pouvoir marocain a fait sien l'interprétation la plus radicale du drapeau, qui est aussi la plus marginale dans le Rif. Car pour les autres tendances, le drapeau « de la République rifaine » est, on l'a vu, le symbole de la grandeur passée, de la spécificité de la région au sein de la nation marocaine. Il n'y a pas substitution d'un drapeau à l'autre mais cohabitation des deux drapeaux, comme il y a eu dans le passé cohabitation de deux registres de gouvernement, le gouvernement makhzénien et le gouvernement des tribus rifaines, dans des tensions sans doute entre l'un et l'autre, mais dans l'acceptation de leur présence et de l'exercice de leur pouvoir dans des sphères et des domaines différents.

⁴⁶ <http://maroc-leaks.com/congres-constitutif-mouvement-18-septembre-lindependance-rif/>

⁴⁷ <http://maroc-leaks.com/naissance-mouvement-18-septembre-lindependance-rif/>

⁴⁸ Ce qui ressort des entretiens réalisés en avril et août 2017 avec des militants du Hirak et des acteurs sociaux de la région.

⁴⁹ <http://maroc-diplomatique.net/extradition-de-said-chaou-agitation-rif-maroc-rappelle-ambassadeur-a-haye/>

La dissidence : une demande « autre » de sécurité, d'inclusion et de reconnaissance dans l'Etat-nation

Que suggère cette relecture historique de la dissidence ?

La « dissidence » n'a donc pas été seulement construite historiquement. Elle interpelle aussi ce que l'on pourrait nommer le « manque » d'État, ou son corollaire, des « demandes » d'État, de protection, de sécurité, de stabilité et de justice⁵⁰. Elle est, d'une certaine manière, une réaction à l'absence de protection de la part du Sultan (ou du pouvoir central) face aux agressions étrangères, que ce soit les démêlés des tribus du Rif oriental avec les Espagnols ou la guerre du Rif. La situation la plus emblématique de cette « absence » est certainement le silence du Sultan Youssef aux lettres de Mohamed Ben Abdelkrim el Khattabi en 1921 qui a été interprété comme un refus d'accorder sa protection aux gens du Rif et qui, ultérieurement, va être lu par certains comme une implication, ou du moins une complicité, du Sultan dans l'usage des armes chimiques. La « dissidence » a bien entendu trait aux conflits politiques, et à l'illégitimité ressentie de la violence et de l'arbitraire de l'État, par exemple lors de la harka de Bouchta el Baghdadi en 1898, de la lutte pour la libération en 1955-56, des événements du Rif 1958-59 ou de la répression des émeutes et des mouvements sociaux qu'a connus la région ces dernières décennies. Mais elle est moins l'expression d'une volonté de dissociation de la nation que celle d'un autre type de relation, d'une autre modalité d'intervention étatique. La « dissidence » traduit ainsi des demandes d'inclusion et de reconnaissance ou de négociation de nouvelles modalités d'intégration dans le cadre du nouvel État-Nation.

De fait, le processus d'unification au « nouveau centre » a été en partie vécu comme une « annexion » et s'est en effet traduit par l'extension du système des normes juridiques, économiques, culturelles et sociales du « centre » à la région rifaine. L'introduction de nouveaux impôts, la hausse des prix liée au remplacement de la peseta espagnole par le franc, l'introduction des formalités de contrat de mariage jugées contraires aux coutumes locales... ont été perçus comme des éléments aggravant de la crise économique et sociale de la région. Surtout, elles ont alimenté le sentiment de marginalisation et d'exclusion chez les élites locales qui ont vu leurs positions de notabilité et d'intermédiation acquises sous le protectorat espagnol

⁵⁰ - Hibou, Béatrice, *Anatomie politique de la domination*. Editions La découverte, Paris, 2011.

remises en cause par les mesures d'unification linguistique et par l'extension du modèle français d'administration et par la venue de cadres du reste du Maroc. Le monopole du français dans l'administration locale et dans l'enseignement les a marginalisées pour longtemps, le critère de la langue étant en l'occurrence décisif. Mais l'appartenance politique a également joué un rôle important : la plupart des agents de la nouvelle administration étaient issus du parti de l'Istiqlal, très peu implanté dans la zone sous protectorat espagnol. Ceci a nourri le sentiment d'injustice et d'exclusion, et l'idée que bien que fortement engagé dans la lutte pour l'indépendance, le Rif s'est retrouvé avec une « autre sorte de colonisation », subissant les « abus du pouvoir » des nouveaux agents d'autorité, venus d'« ailleurs ». Tout cela a nourri la représentation de la marginalité sciemment construite par le pouvoir central et les frustrations face à une injustice⁵¹. Les révoltes doivent aussi se comprendre dans ce sens : une tentative de redéfinition des rapports avec le pouvoir central. Les révoltes et les répressions qui s'en suivent ont, historiquement, constitué des moments de renégociations entre les tribus et le makhzen, des moments où de nouveaux arrangements ont émergé, et donc paradoxalement des moments de renforcement des liens entre les tribus et le pouvoir central. Autrement dit, la construction de l'appartenance nationale, mais une appartenance dans la tension et dans la dissidence.

⁵¹ Nahhass, Badiha, « Un musée pour gouverner la marginalité. Les conflits de patrimonialisation dans le Rif », op.cit.